

---

---

**N° 1996-0830 - déplacements et voirie + finances et programmation - Meyzieu - Prolongement "est" de l'avenue Lucien Buisson - Procédure d'expropriation envers les consorts Balet - Département de l'action foncière - Subdivision Rhône-amont -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 20 juin 1996, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Par délibération n° 96-0603 en date du 13 mai 1996, vous avez décidé de l'engagement de la procédure d'expropriation envers les consorts Balet, propriétaires à Meyzieu, de parcelles nécessaires à la réalisation d'une opération de voirie et vous avez approuvé le dossier destiné à être soumis aux enquêtes d'utilité publique et parcellaire.

Or, cette délibération comporte une erreur sur le montant de l'appréciation sommaire et globale des dépenses, qui s'élève à 5 381 397 F, se décomposant comme suit et incluant l'indemnité due aux consorts Balet au titre de la procédure d'expropriation :

- coût des acquisitions foncières	1 773 397 F
- coût des travaux	3 608 000 F

**B - Propose d'approuver cette rectification ;**

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération n° 96-0603 en date du 13 mai 1996 ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**Approuve** cette rectification.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,